

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DDCT 17 Subvention (134 000 euros) à 12 associations pour le financement de 15 projets au titre de l'intégration.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 12 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Accompagnement des résidents au sein des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des résidences sociales issues du plan de traitement des FTM

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'Association Africultures (16255), pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Outils d'apprentissage linguistique à destination des migrants » (2021_01869).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'Association Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest (19377), pour le projet (13^e arrondissement)

intitulé « LIEN SOCIAL, Atelier français pour autonomie socio-professionnelle, informatique, ouverture culturelle » (2021_05817).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association Keur Kamer – (A2K) (75721), 3 000 € pour le projet (17^e et 19^e arrondissements) intitulé « Alphabétisation et accès au numérique dans 2 Foyers de Travailleurs Migrants » (2021_01526) et 3 000 € pour le projet numérique, « français et ouverture culturelle » (2021_01523) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'Association La Porte à côté (191921), pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Rec, La Radio des Foyers » (2021_06602).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'Association Parcours (187680), 4 000 € pour le projet intitulé « dossier unique CPO SEII: Invisibles aventuriers », (3 000 € pour le dossier 2021_05574 - SEII et 1000 € pour le dossier 2021_02363 – SPV) et une autre subvention d'un montant de 3 000 € pour le projet « le cinéma frappe à ta porte » (2021_05575- SEII) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'Association Raconte nous ton histoire (8565) pour le projet (19^e et 20^e arrondissements) intitulé « Apprendre-comprendre (au sein des résidences sociales : Bisson, Argonne » (2021_06755).

Accompagnement des personnes âgées issues de l'immigration

Article 7 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'Association Agir pour la culture et les échanges (61941) pour le projet intitulé « Fonctionnement permanence l'Arbre à palabre » (2021_04787) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 70 000 € est attribuée à l'Association Ayyem Zamen Le temps jadis (18686) pour le projet (18^e et 20^e arrondissements) intitulé « Subvention de fonctionnement cafés sociaux, domiciles partagés et équipe mobile (DDCT-SEII) » (2021_00574). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée au Café social Espace Farabi (16160) pour le projet intitulé « Café social "Espace Fârâbi" pour personnes âgées » (2021_03069).

Connaissance de l'histoire des migrations

Article 10 : Une subvention d'un montant de 3 500 € est attribuée à l'Association Batik international (16136) pour le projet intitulé « Déchiffrons les mémoires » (2021_04381).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée au Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (75761) pour le projet intitulé « Centre de ressources et de sensibilisation sur les migrations internationales, DDCT, INT » (2021_01721).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'Association Cuisinons nos différences (191662) pour le projet intitulé « Subvention de fonctionnement de l'association : financement d'ateliers cuisine » (2021_00665).

Article 13 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO